



Communauté
de communes
**LACQ
ORTHEZ**

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

Vu la délibération du 22 mai 2014 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 28 mai 2014 par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 24 avril 2014 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 25 avril 2019 publié au BOAMP/JOUE et sur le profil acheteur www.eadministration64.fr, pour l'appel d'offres ouvert relatif au marché ordinaire concernant : **la fourniture et livraison de véhicules routiers et d'engins : tracteur agricole d'occasion équipé d'une faucheuse débroussailleuse neuve avec reprise d'un tracteur RENAULT ERGOS et d'une faucheuse SMA2150,**

Considérant les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 17 juin 2019,

DECIDE

Article 1 : la procédure d'appel d'offres ouvert relatif au marché ordinaire concernant : **la fourniture et livraison de véhicules routiers et d'engins : tracteur agricole d'occasion équipé d'une faucheuse débroussailleuse neuve avec reprise d'un tracteur RENAULT ERGOS et d'une faucheuse SMA2150,** est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général d'ordre technique eu égard à la nécessité de redéfinir l'étendue des besoins.

Article 2 : Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification.

Fait à Mourenx, le 17 juin 2019

**Le Président,
Par délégation,
Le Vice-Président,**



Henri POUSTIS



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 05/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/07/2019